



Le Président

ACORAM

Association des Officiers de Réserve de la Marine Nationale
Section Gascogne

Saint Pée-sur-Nivelle, le 8 janvier 2019

CONVOCAATION

à l'Assemblée Générale de l'ACORAM "Gascogne" 2019

L'Assemblée Générale de la section "Gascogne" de l'ACORAM aura lieu :

le samedi 9 février 2019 à 10h00 à Notre Dame de Piétat (Béarn)
PARDIÈS-PIÉTAT (64800)



L'ordre du jour est le suivant :

- rapport moral,
- compte-rendu d'activités,
- compte-rendu financier,
- quitus des rapports de l'année 2018 et adoption du C.R. de l'A.G. 2018,
- élection pour le renouvellement du tiers sortant,
- projets d'activités pour l'année 2019,
- soutien à la S.N.S.M.,
- questions diverses.

Si vous souhaitez rajouter un sujet à l'ordre du jour, merci de le communiquer au président et au secrétaire avant le 30 janvier 2019.

Tiers sortant :

- Pierre MÉRIOT, *candidat,*
- Joël JUILLET, *candidat,*
- Jean-Paul GANTIER, *candidat,*
- Claude BAUDRY, *candidat,*
- Jean-Luc CASTERET, *candidat.*

Si d'autres membres sont candidats pour occuper un rôle au sein du conseil d'administration, ils doivent se faire connaître auprès du Président par courrier postal, par mail ou par téléphone avant le 31 janvier 2019. N'hésitez pas à vous manifester. L'association ne peut bien fonctionner qu'avec l'engagement et la participation de ses membres.

Cotisations 2019

Le montant de la cotisation 2019 est de **48 €** (24 € pour les veuves, les nouveaux adhérents et les jeunes jusqu'à 30 ans). Si vous ne pouvez pas participer à notre Assemblée Générale, **merci de régler votre cotisation dès réception de ce courrier** afin de ne pas oublier et d'éviter des relances désagréables.

Comme l'année dernière, l'abonnement à la revue "**Marine & Océans**" est à souscrire directement auprès de la société **SNEMO/Marine & Océans** – 28, rue Jacques de la Roque 13100 AIX-en-PROVENCE – Mail : marine-oceans@orange.fr – Tél. : 01 44 50 16 50

Opération de soutien au profit de la S.N.S.M. (1 € de don ou plus...).

Merci de votre compréhension et de votre générosité.

Programme de la journée

- **09h45** : Rendez-vous à la **cave de Jurançon** (à GAN) où les accompagnants participeront à une visite guidée, avant de rejoindre les participants à ND de Piétat (8 km) à partir de midi. Les membres se dirigeront ensuite vers le sanctuaire de Notre-Dame de Piétat. Les accompagnants les rejoindront vers midi après la visite de la cave.

Prendre la D24 qui monte sur le plan ci-après. En haut du col, ne pas descendre tout droit en direction de Pardiès et du restaurant, mais prendre à droite sur 300 m avant de tourner à gauche sur le petit chemin conduisant à ND de Piétat.

- **10h00** : Assemblée Générale dans la salle du sanctuaire de Notre Dame de Piétat.
- **12h30** : déjeuner "**Chez Abel**" à Pardiès-Piétat (à 5 km en redescendant direction Nay, Assat, Bordes).
Site Internet : <http://www.hotel-restaurant-nay.com/fra/page/restaurant>
- **14h30** : visite guidée de Notre-Dame de Piétat.
Le sanctuaire, la chapelle et le panorama sur la chaîne des Pyrénées si le temps le permet.
Site Internet : <http://www.doyenne-nay.org/index.php?id=386>

Inscriptions

Le coût de la participation à cette journée est de **30 €**.

Date limite d'inscription : **avant le jeudi 31 janvier 2019**, auprès de:

- Jean-Louis HOURSANGOU - 602, route de Tilh – 40290 HABAS

Itinéraire



Rendez-vous à 09h45 sur le parking de la cave de Jurançon à Gan (8 km direction en haut à gauche).

Conseils

Merci de favoriser le covoiturage. Plus économique, plus convivial et cela permettra à nos membres qui hésitent à se déplacer seuls de se joindre à nous.

Points de contact

Organisateur :	- Bertrand SÉNACQ, vice-président Béarn-Bigorre	06 01 86 35 77
	- Joël JUILLET, Président	06 52 62 21 12
	- Jean-Louis HOURSANGOU, secrétaire	06 64 39 34 86

Venez nombreux ! Merci.

Le Capitaine de Vaisseau (R) Joël JUILLET
Président de l'ACORAM "Gascogne"

Signé : Juillet

ACORAM Gascogne

POUVOIR

Je soussigné (nom et prénoms) :
je serai absent(e) et je donne pouvoir à :

Nom : Prénom :

ou à défaut, au président, pour participer aux votes de la section **ACORAM Gascogne** du 9 février 2019.
Faire précéder la mention manuscrite : "**Bon pour pouvoir**".

DATE :

SIGNATURE :

ACORAM Gascogne

BULLETIN DE COTISATION POUR L'ANNÉE 2019

Nom : Prénoms :

- | | | |
|----------------------------|--------|--------|
| ■ Cotisation membre 2019 : | 48 € | (24€*) |
| ■ Don pour l'ACORAM : |€ | |
| ■ Don pour la S.N.S.M. : |€ | |

TOTAL : €

** Tarif pour les nouveaux adhérents (la première année), les jeunes de moins de 30 ans et les veuves*

Merci de bien vouloir adresser votre règlement par chèque établi à l'ordre de : **ACORAM GASCOGNE**
et de l'adresser sans délai à :

- **Jean-Louis HOURSANGOU** - 602, route de Tilh – 40290 HABAS

ACORAM Gascogne

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner **avant le jeudi 31 janvier 2019**, exclusivement à :

- **Jean-Louis HOURSANGOU** - 602, route de Tilh – 40290 HABAS
(Tél. : 05 58 98 03 32 ou 06 64 39 34 86) – Mail : joursiangou.jeanlouis@Bbox.fr

avec votre règlement à l'ordre de : **ACORAM GASCOGNE**

Nom et prénoms :

Assistera à l'Assemblée Générale du 9 février 2019

OUI - NON

Participera au déjeuner

OUI - NON

Ci-joint un chèque de 30 € x = €

Veuillez renvoyer tous ces documents groupés dès que possible, y compris la procuration si vous ne pouvez pas venir à l'AG, afin de limiter les courriers.